



Évreux



Eure Infos du 17 octobre 2023



362 mots

# Hommage sous contrôle à Aristide

Il fallait montrer patte blanche, lundi, à l'entrée du lycée Aristide-Briand où une stèle a été inaugurée en mémoire de Samuel Paty.

Plan Vigipirate renforcé oblige, c'est les uns après les autres, avec fouille systématique des sacs, que les élèves ont fait leur entrée, lundi dans l'enceinte du lycée Aristide-Briand. Un dispositif assorti d'une suppression de l'ensemble des entrées secondaires de l'établissement et d'une surveillance continue de l'entrée principale. Mise en place à la suite de l'assassinat de Dominique Bernard à Arras, cette sécurisation restera en place jusqu'à nouvel ordre, a indiqué Jean-Michel Diot, le principal d'Aristide-Briand.

## Un temps d'échanges avant la reprise

Dans la matinée, le principal a réuni l'ensemble de la cité éducative dans la salle de conférence de l'établissement. Un temps collectif chargé de colère et de tristesse durant lequel enseignants et agents ont pu exprimer leurs craintes et partager leurs attentes. Plusieurs, soucieux de conserver une confiance réciproque, de ne pas « **monter les uns contre les autres** » sont intervenus pour demander de ne « **pas donner l'impression que l'on a peur de nos élèves** ».

## Sang mêlé

Prévu depuis le printemps, l'hommage à Samuel Paty a été préparé de longue date par quatre classes et leurs professeurs de Lettres et d'Histoire-Géographie. « **Malheureusement, l'horreur a encore frappé** », a rappelé Jean-Michel Diot avant de passer le micro aux élèves. Issus de du Lycée professionnel, du microlycée, de 1<sup>re</sup> générale et de 1<sup>re</sup> technologique, afin que l'ensemble de la cité scolaire soit représenté, ils ont lu un ensemble de textes écrits par des élèves d'un autre établissement peu après la mort de Samuel Paty et repris quelques extraits de Marguerite Yourcenar, Malala Yousafzai, Hannah Arendt, Victor Hugo, Albert Camus, Jean Jaurès, etc.

« **Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit** », avait commencé une élève en lisant l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ch.G.



À Aristide-Briand, une esplanade porte désormais le nom de Samuel Paty. Charles GIOVACCHINI